



**UNION RÉGIONALE
SAPEURS • POMPIERS
AQUITAINE-LIMOUSIN**

Les 24 et 25 octobre 2025



**Union départementale
SAPEURS • POMPIERS
LANDES**



CHALLENGE RÉGIONAL SAPEURS-POMPIERS

GOLF DE MONT-DE-MARSAN



Le mot du DDSIS 40 et du Président du CASDIS

Colonel Éric DUVERGER et Monsieur le Président Marcel PRUET

Le mot du Président

De l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Landes

Chers collègues sapeurs-pompiers,
Chers passionnés de golf,
Chers amis,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que nous vous souhaitons la bienvenue dans Les Landes, à l'occasion du **Challenge Régional de Golf des Sapeurs-Pompiers**.

Ce rendez-vous, on l'attend avec impatience. C'est bien plus qu'une simple compétition : c'est une parenthèse de plaisir, de rencontres et de bonne humeur entre passionnés, unis par la même vocation et le même esprit de camaraderie.

Sur le parcours, chacun donnera le meilleur de lui-même, mais toujours dans le respect et la convivialité. C'est ça, l'esprit pompier, et c'est aussi ce qui fait la richesse de ce challenge

Nous remercions chaleureusement tous les participants, les organisateurs, les bénévoles, ainsi que les partenaires qui rendent ce challenge possible. Que ce rendez-vous soit l'occasion de belles rencontres, de fair-play et, bien sûr, de bons moments sur le green.

Profitez, amusez-vous, jouez avec le cœur... et que le soleil landais vous accompagne tout au long du parcours !

Sportivement et fraternellement,

Le président de l'UDSP40

Ramuntxo RECARTE



Le mot du Président
De l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin

Olivier Delas

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

I – Généralités

Le challenge régional de golf des sapeurs-pompiers d'Aquitaine est une compétition ouverte à tous les sapeurs-pompiers adhérents à la FNSPF, à jour de leur licence FFGOLF et du certificat médical d'aptitude à la pratique du golf en compétition.

Les règles de jeu applicables sont celles de la Fédération Française de Golf.

II – Règles sportives

La compétition se déroule sur 2 tours sur le parcours du golf de MONT DE MARSAN :

- le vendredi 24 octobre à partir de 10h00, dans l'ordre des index
- le samedi 25 octobre à partir de 10h00, dans l'ordre des résultats du premier jour de compétition.

2 séries dames sont définies comme suit :

- 1^{ère} série = index inférieur à 15 – départs boules bleues,
- 2^{ème} série = index à partir de 15 – départs boules rouges.

3 séries hommes sont définies comme suit :



- 1^{ère} série = index inférieur à 11,5 – départ boules blanches,
- 2^{ème} série = index compris de 11,5 à 18,4 – départ boules jaunes,
- 3^{ème} série = index de 18,4 à 36 – départ boules jaunes.

Les joueurs dont les index sont compris entre 36 et 54 seront ramenés à 36.

III – Inscriptions

La date limite des inscriptions (ou annulation) est fixée au mercredi 15 octobre à 18h00.

Le prix d'inscription de 120€ comprend les green-fees, droits de jeu et participation à la remise des récompenses avec buffet. Le règlement de l'inscription est à effectuer par chèque (à l'ordre de l'UDSP 40 Section golf) ou par virement (cf fiche d'inscription) avant le mercredi 15 octobre à

18h00. PAS DE PAIEMENT A LA DATE cité ci-dessus : PAS DE PARTICIPATION PAS DE RELANCE

La compétition est limitée à 48 joueurs (avec priorité pour les joueurs issus des unions régionales d'Aquitaine) et par arrivée des inscriptions avec paiement. Les fiches d'inscription peuvent être envoyées par mail.

Pour les virements merci d'indiquer un libellé pour identifier les joueurs. Le paiement fait foi de l'inscription. Pas la fiche.

IV – Récompenses

A titre individuel, les trois meilleurs joueurs pour chaque série sont récompensés par cumul des scores Brut et Net des 2 tours. A titre collectif, le vainqueur est désigné par cumul des scores brut de 3 joueurs d'un département (UDSP). La remise des récompenses aura lieu à 19h00, le samedi 25 octobre avec buffet, au golf de Mont de Marsan (à confirmer)

V - Hébergement

Le partenaire hébergement « **Hôtel en cours de négo** » proposera les tarifs suivants :
??€ la nuit avec petit déjeuner inclus pour 1 personne, ??€, petit déjeuner inclus pour 2 personnes.

L.

Réservation uniquement par téléphone au ??????????????

Autre :

L'Open des Sapeurs-Pompiers des Landes, compétition en scramble à 2 en faveur des orphelins landais, aura lieu le dimanche 26 octobre 2025. Si vous voulez participer à cet événement merci de l'indiquer sur la fiche d'inscription. Le montant des droits de jeu sera de 20€ et le greenfee spécial SP de 40€.



FICHE D'INSCRIPTION COLECTIVE

Nom	Prénom	N° Licence	N° Téléphone	Caritative Oui/non

Je soussigné,, représentant l'équipe départementale des sapeurs-pompiers de..... m'engage au respect du règlement de la compétition.

Nombre de joueurs : x 120€ = € comprenant :

- 2 greens fees
- 2 droits de jeu
- 1 participation à la remise des récompenses et buffet qui suivra

Signature

Règlement à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

sectiongolf.udsp40@gmail.com

Par chèque à l'ordre de : UDSP 40 section golf

Ou par virement au titre du RIB suivant :

IBAN : FR76 1027 8022 8600 0206 4480 989

En mentionnant sur l'intitulé votre nom, prénom département

Informations :

UDSP40 – Ltn François BERRIER

Tél : 06 84 28 46 72

@ : sectiongolf.udsp40@gmail.fr



ATTESTATION COLLECTIVE D'ADHESION FNSPF

Je soussigné(e), président(e) de l'union départementale des sapeurs-pompiers de atteste que les adhérents mentionnés sur la liste ci-dessous :

- ✓ sont bien affiliés à l'union régionale des sapeurs-pompiers ainsi qu'à la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2024.
- ✓ sont couverts par une assurance contractée par l'union départementale pour la pratique du sport en compétition.

NB	NOM	PRENOM	Né(e) le	CIS	N° FNSPF
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Fait à Le / / 20